FRC 25781R

Case
FRC
23138

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. NECKER,

Premier Miniſtre des Finances, à L'ASSEMBLÉE NATIONALE, le 24 Septembre 1789.

THE NEWBERRY
LIBRARY

DISCOURS

Prononcé par M. NECKER, *Premier Miniſtre des Finances, à l'Aſſemblée Nationale, le 24 Septembre 1789.*

MESSIEURS,

LES affaires de finances dont on vous a entrenus pluſieurs fois, ſont arrivées graduellement au dernier terme de l'embarras; & vous ne vous en étonnerez point, ſi vous réfléchiſſez d'abord qu'au mois d'Août de l'année dernière, elles paroiſſoient à un tel degré de trouble, qu'on ſe crut dans la néceſſité de propoſer à Sa Majeſté les meſures les plus alarmantes, & que toute eſpèce de confiance fut arrêtée. Depuis cette époque, ſont ſurvenues toutes les difficultés qui naiſſent du ſoutien long & pénible d'un édifice chancelant; il s'y eſt joint, par extraordinaire, des beſoins immenſes de blés, qui ont occaſionné ou des dépenſes proportionnées à ces beſoins, ou l'emploi d'un crédit équivalent. Les achats faits par le Gouvernement, réunis aux opérations du commerce, ont dérangé peut-être la balance avec l'Étranger, de plus

de cinquante millions; ce qui n'a pu se faire sans une révolution dans les changes; révolution qui influe sur la quantité du numéraire en circulation. Le Public attendoit avec impatience que l'Assemblée Nationale s'occupât des Finances; mais la marche nécessairemnet lente d'un corps législatif très-nombreux, a tellement prolongé ses discussions, qu'après cinq mois révolus, les affaires essentielles de la finance ne sont point encore traitées. Il est résulté de ce retard & des divisions qui ont régné dans votre Assemblée, un discrédit qui s'est accru insensiblement, & chacun sait que des événemens extraordinaires ont mis le comble à la défiance & au resserrement de l'argent. Nos troubles intérieurs ont éloigné de la France, & de la Capitale en particulier, cette multitude de voyageurs qui attirent en France une somme d'argent considérable; & dans le même temps une émigration de François d'une étendue effrayante, répand au dehors notre numéraire. Enfin, au sein du Royaume, un grand nombre de citoyens regardant l'état des finances comme irremédiable, & considérant l'avenir d'une manière sinistre, enferment soigneusement leur argent; & des capitaux immenses sont comme disparus du milieu de nous. J'avois eu un moment d'espérance, lorsque je vous proposai un premier emprunt National & patriotique, à cinq pour cent d'intérêt. Il n'est pas douteux qu'il eût été rempli en peu de jours, & cet empressement auroit ranimé pendant quelque temps les esprits: mais tel a été l'effet de ce qui s'est passé à cet égard, telle a été aussi l'impression donnée par des mouvemens momentanés, tantôt à Paris,

tantôt dans votre Assemblée, que l'on s'est intéressé lentement & foiblement dans votre second emprunt, quoique plus avantageux que le premier; & les étrangers surtout, de l'aveu de leurs correspondans, n'ont donné aucune commission. On devoit avoir plus de confiance dans les ressources, la sagesse & la volonté de la plus grande des Nations; mais n'étant qu'aux bords du précipice, il dépend encore de vous, Messieurs, de faire voir qu'on se trompe, & de reprendre avec éclat les sentimens qui vous appartiennent. Mais, avant de développer ici vos moyens pour atteindre à ce but, je dois vous informer de la grandeur du mal, de son urgence, & du désordre prochain dont nous sommes menacés.

Il falloit le produit de votre dernier Emprunt; il falloit, vous le savez, Messieurs, quarante millions pour satisfaire aux besoins de ce mois & des premiers jours du suivant; il en falloit soixante de plus pour achever le service de l'année, sans augmenter le fonds destiné jusqu'à présent au payement des rentes sur l'Hôtel-de-ville; il faudroit enfin une somme inconnue, si le dépérissement des revenus du Roi alloit en augmentant. Vous savez, Messieurs, avec quelle instance j'ai sollicité de vous deux Décrets que nous n'avons point encore; l'un pour protéger le recouvrement des droits sur les consommations, l'autre pour assurer le payement des impositions foncières. Cependant les alarmes s'accroissent chaque jour, le renouvellement des anticipations est presqu'entièrement arrêté, & il faut au contraire donner des secours à ceux qui, pour faire des avances aux Gouverne-

ment, ont signé des billets qu'ils sont dans l'impuissance d'acquitter. Joignez à tous ces maux la disparition journalière de l'argent effectif, & une disparition telle que, même avec une grande richesse en papier, il deviendroit impossible de payer le prêt des troupes, & de satisfaire à la partie des dépenses qu'on est forcé d'acquitter en deniers comptans.

Cependant c'est de toutes les provinces frontières où le payement des impositions se trouve retardé; c'est encore de Brest & de Toulon, pour les travaux des ports; c'est aussi de divers lieux où il faut acheter des grains & des bestiaux pour la subsistance de Paris & de Versailles; enfin c'est d'une quantité d'endroits, qu'au nom des plus grands périls on sollicite de l'argent comptant; & vous devez juger, Messieurs, combien ce nouvel embarras est inquiétant, puisque j'ai proposé au Roi de m'autoriser à faire porter toute sa vaisselle plate à la monnoie; proposition que Sa Majesté a accueillie avec cet empressement, avec cet amour du bien qui la caractérise; & la Reine, au moment où elle a eu connnoissance de mes peines, m'a ordonné sur-le-champ de disposer pareillement de toute sa vaisselle: les Ministres du Roi ont suivi ces exemples. Remarquez bien, Messieurs, que ce n'est pas pour procurer au trésor royal huit à neuf cents mille livres, que je me suis déterminé à proposer à Leurs Majestés une privation momentanée, mais parce qu'il est impossible de faire du numéraire effectif autrement qu'avec des métaux; ainsi le vote d'un don gratuit de votre part, eût-il eté de plusieurs millions, n'auroit pas rem-

pli le même objet, puiſqu'on auroit eu la faculté de le payer en papiers & à différens termes. Enfin, j'ai lieu d'eſpérer que l'exemple donné par le Monarque, encouragera les véritables amis de la choſe publique, & l'on en fait déjà l'épreuve.

La caiſſe d'eſcompte, liée au Gouvernement par ſes ſervices, ſe reſſent de l'impreſſion de tant de malheurs, & ſes fonds en numéraire effectif auroient été épuiſés depuis long-temps, ſi par toutes les diſpoſitions que la nature des circonſtances peut autoriſer, elle ne réſiſtoit pas à l'orage. Toutes les maiſons de banque & de commerce, tous les hommes dans les affaires, éprouvent une gêne alarmante par le défaut abſolu du numéraire, & par l'influence de l'embarras des finances. Enfin, la détreſſe du tréſor royal, la pénurie générale ſont tellement viſibles, qu'il n'eſt plus temps de diſſimuler, & d'en impoſer par de la contenance : ainſi, malgré la publicité inévitable de tout ce qu'on doit confier à une aſſemblée nombreuſe, malgré les vieilles règles, qui font du tréſor royal un antre myſtérieux, le Roi a penſé, Meſſieurs, qu'il valoit mieux tout dire, qu'il valoit mieux découvrir, pendant qu'on apperçoit encore la poſſibilité du ſecours, la criſe extrême où ſe trouvent les finances.

Il y avoit hier au matin au Tréſor royal douze millions huit cents mille livres, ſoit en billets de la Caiſſe d'eſcompte, ſoit en argent comptant, ſoit en effets exigibles dans la ſemaine : cet état, au premier coup-d'œil, eſt fort au-deſſus de celui dans lequel j'ai trouvé le Tréſor royal au mois d'Août de l'année dernière ; mais

d'abord, treize mois d'intervalle remplis d'événemens & de contrariétés inimaginables, ont épuisé toutes les ressources. D'ailleurs, d'ici à la fin du mois les besoins indispensables, c'est-à-dire, le prêt des troupes de terre, le prêt & le service de mer, le payement des intérêts acquittés au Trésor royal, en les circonscrivant dans le plus exact nécessaire, le payement des pensions encore plus limité, enfin, le secours qu'exigent plusieurs caisses & divers Tréforiers habitués à servir le Roi de leur crédit, ces divers objets faisant uniquement partie des obligations forcées, ces divers objets, dis-je, se montent à huit ou neuf millions ; ainsi il ne restera que trois ou quatre millions pour commencer le mois prochain, & nous aurions besoin de trente millions pour satisfaire à ses besoins, & de soixante-dix à quatre-vingts, pour répondre au service indispensable des trois derniers mois de cette année.

Voilà, Messieurs, le triste récit de l'état des Finances de France, dans un moment où il n'y a plus de crédit. C'est à regret que je donne publiquement cette instruction ; mais je le fais à une époque où il n'est plus temps de se défendre, par le secret, des atteintes de l'opinion. J'ai l'ame déchirée d'avoir à présenter un pareil tableau de notre détresse. Ces temps où au milieu d'une guerre dispendieuse, je pourvoyois, sans de grandes inquiétudes, à cent-cinquante millions de dépenses extraordinaires ; ces temps plus récens où à l'approche de la réunion des Représentans de la Nation, je me formois le spectacle des prospérités de ce Royaume & de la re-

naissance de toutes ses forces; ces temps sont trop près de mon souvenir pour ne pas former dans ma pensée le contraste le plus affligeant avec les circonstances présentes. Ah! que la prudence des hommes est un foible bouclier, que leur prévoyance est incertaine! Il est un cours d'événemens qui les entraîne, & c'est en vain que le nauronier jeté sur le rivage, se rappelle douloureusement le vaisseau qu'il a conduit long-temps avec sûreté au milieu des mers orageuses, mais dont il n'apperçoit plus que les malheureux débris, le jouet des vagues & de la tempête.

C'est assez cependant, Messieurs, vous avoir entretenus de nos infortunes; il faut se relever, il faut reprendre courage, il faut essayer de résister à tout, il faut faire tête à l'orage, & vous ressouvenir de ce que vous êtes & de tout ce que vous pouvez, aidés de la volonté d'un excellent Roi, aidés de son véritable dévouement au rétablissement de l'ordre & au bonheur général.

Je crois devoir, Messieurs, diviser en trois parties l'examen des moyens qui peuvent écarter les maux dont nous sommes environnés, & rendre aux Finances de l'Etat une nouvelle vie.

Il faut établir un rapport certain entre les revenus & les dépenses fixes.

Il faut trouver les secours qui sont nécessaires pour satisfaire aux besoins extraordinaires de cette année, & songer à l'avance à ceux de l'année prochaine.

Il faut enfin se tirer de l'angoisse alarmante du moment présent.

Voilà l'exposé des trois parties que je dois traiter; elles ont entr'elles un lien intime. Ce n'est que par la perspective d'un ordre stable à l'avenir, que l'on pourra consentir aux sacrifices nécessaires pour suffire aux besoins extraordinaires; ce n'est enfin qu'en remplissant ces deux vues, que par un effort particulier on parviendra peut-être à sortir de la situation sans exemple où nous nous trouvons pour le moment.

PREMIÈRE PARTIE.

Revenus & dépenses fixes.

La situation n'est plus la même qu'à l'époque de l'ouverture des Etats-Généraux. L'ordre dans la perception des droits & des impositions étoit parfaitement établi; l'on n'en prévoyoit pas l'interruption, & l'on pouvoit prudemment compter parmi les ressources de l'Etat, les améliorations survenues dans le produit de ces droits & celles dont on étoit moralement certain. Une telle ressource n'a plus dans l'état actuel le même degré de réalité, puisque les recouvremens sont troublés, & qu'on est en doute sur la continuation de plusieurs de ces revenus. Enfin, l'on ne peut plus, dans un temps de défiance, rassurer les esprits par des bonifications diverses, divisées en plusieurs articles, qui exigent toutes un examen

attentif, & dont le Public n'eſt pas à portée de juger d'un coup-d'œil. C'eſt donc tout un autre compte qu'il faut préſenter aujourd'hui pour rétablir la tranquillité. Il eſt de plus néceſſaire que vous-mêmes, Meſſieurs, ſans être obligés à aucune recherche ni à aucune étude approfondie qui prolongeroient infiniment vos déterminations, vous puiſſiez adopter des baſes d'améliorations dans les Finances ſuſceptibles d'être approuvées ou rejetées au milieu même de votre nombreuſe Aſſemblée. Ce n'eſt pas, je ſuis bien loin de le penſer, ce n'eſt pas qu'il faille négliger aucune bonification partielle, mais on peut les réſerver, ſoit pour accroître le fonds d'une Caiſſe d'amortiſſement, ſoit pour remplacer quelques droits onéreux, ſoit pour ſatisfaire à des accroiſſemens de dépenſe que la ſuite de vos diſpoſitions pourra rendre néceſſaires.

Je vous rappellerai d'abord, Meſſieurs, que le *déficit*, ſelon le compte qui vous a été préſenté à l'ouverture de l'Aſſemblée Nationale, ſe montoit à environ cinquante-ſix millions.

Toutes les pièces juſtificatives de ce compte ont été remiſes aux Députés qui compoſent le grand Comité des Finances, & je crois qu'ils ſont en état de vous dire que s'ils n'ont pas tout examiné dans le plus grand détail, l'exactitude qu'ils ont apperçue juſqu'a préſent, donne lieu de préſumer que cet ouvrage a été fait avec beaucoup de ſoin & de régularité.

Le chapitre des anticipations dans le compte des Finances dont il eſt ici queſtion, comprenoit en dépenſe

environ cinq millions pour l'intérêt de quatre-vingts millions qu'on ſuppoſoit néceſſaires pour finir l'année; mais comme le dernier Emprunt, en y ajoutant le fonds deſtiné aux rembourſemens, a produit une nouvelle charge, pendant dix ans, de dix millions, c'eſt environ cinq millions à ajouter au déficit de cinquante-ſix millions, ce qui l'élève à ſoixante-un.

Le dernier Emprunt, il eſt vrai, n'eſt pas rempli, mais il le ſera ſucceſſivement dans un temps donné; ainſi il faut mettre en ligne de compte les intérêts & les rembourſemens auxquels il engagera, puiſqu'il eſt queſtion ici d'un état futur & permanent.

Je paſſe ſous ſilence quelques petites augmentations de dépenſes & de revenus, afin de ne point détourner votre attention par des bagatelles.

Voici maintenant les reſſources majeures qui pourroient balancer ce déficit, ſi vous jugiez à propos de les adopter.

1°. Vous pourriez déterminer que les fonds deſtinés au département de la guerre, ſeroient diminués de quinze à vingt millions, en améliorant cependant le ſort du ſoldat; & vous demanderiez au Roi que les nouveaux plans fuſſent formés ſur cette baſe.

2°. Le Roi & la Reine ſont diſpoſés à n'avoir qu'une ſeule & même maiſon; & en ordonnant les retranchemens les plus rigides, Leurs Majeſtés guidées par le plus vif deſir de contribuer au rétabliſſement de l'ordre, eſpèrent pouvoir réduire à vingt millions les dépenſes compriſes ſous la dénomination générale de

Maiſon du Roi ; ce qui produiroit une nouvelle économie de cinq millions.

3°. Les ſommes fournies aux Maiſons des Princes ſe montent à 8,240,000 liv. indépendamment du produit des apanages ; il ne m'appartient pas de déterminer le retranchement dont cet article ſeroit ſuſceptible.

4°. En reſſerrant chaque article, le Miniſtre des Affaires Etrangères propoſera encore ſucceſſivement une réduction d'un million ſur le fonds très-modéré deſtiné à ſon département.

5°. Les penſions s'élèvent encore à près de vingt-cinq millions, non-obſtant les dernières retenues : ce ſera peu, ſelon votre opinion déjà connue, que de fixer ici à cinq ou ſix millions l'économie dont cette dépenſe ſeroit ſuſceptible ; mais ne voulant indiquer en ce moment que des réductions auxquelles on puiſſe avoir confiance, je ne crois pas devoir aller plus loin. Vous verrez que les petites penſions, celles qui méritent des égards à tant de titres, forment la grande maſſe.

6°. La dépenſe des haras que vous êtes dans l'intention de ſupprimer, ſe monte à huit cents mille livres.

7°. Le Roi paye annuellement au Clergé deux millions cinq cents mille livres pour augmenter le fonds de ſes rembourſemens : ce ſupplément pourroit être retranché ſans inconvéniens.

8°. Les extinctions viagères pendant le cours de l'année ſuivante, pourroient au moins être miſes ici en ligne de compte ; elles ſe monteront probablement à quinze cents mille livres.

9°. Si l'on a recours à une taxe momentanée pour ſubvenir à l'embarras préſent, & ſauver entièrement les Finances, il eſt probable qu'avec ſon produit on pourra diminuer les anticipations qui le ſont déjà beaucoup aujourd'hui par la force du diſcrédit ; ainſi l'on doit raiſonnablement s'attendre à une réduction ſur cette partie de dépenſe, & je l'eſtimerai, quoique vaguement encore en ce moment, à près de huit millions.

10°. Vous pourriez convenir en dernier terme, qu'après avoir réuni enſemble, ſous le nom d'*Impôt territorial*, la taille & les vingtièmes, la ſomme totale exiſtante aujourd'hui ſeroit augmentée de quinze millions ; & les contribuables trouveroient le dédommagement de cet accroiſſement par l'aſſujettiſſement à l'Impôt territorial de toutes les perſonnes & de toutes les terres privilégiées, & par la ceſſation de tous les abonnemens particuliers qui exiſtent pour les vingtièmes. Enfin, ſi vous le préfériez, au-lieu de l'accroiſſement poſitif ſur l'Impôt territorial dont je viens de parler, vous pourriez ſeulement déterminer qu'il ſeroit pourvu dans chaque Province, par une addition d'impôt, aux diverſes remiſes, réductions & modérations que le Roi accorde ſur la Taille, les Vingtièmes & la Capitation, ſoit à la décharge effective des contribuables, ſoit pour être deſtinées à des travaux de charité & à diverſes dépenſes particulières à chaque Province. Ces différens objets forment préciſément, dans le compte général des dépenſes, une ſomme de quinze millions ; ſavoir :

7,120,000 livres, pour remises en moins imposé sur la recette des pays d'élections & des pays conquis; décharges & modérations sur les vingtièmes & la capitation, remises aux pays d'Etats, &c.

1,896,000 livres, pour travaux de charité.

1,144,000 livres, pour destruction du vagabondage & de la mendicité.

4,500,000 livres, dépensées dans les Provinces, dont l'objet varie tous les ans, & qui se renouvellent de différentes manières.

Il ne seroit pas difficile à chaque Province de faire quelque économie sur ces divers objets; on pourroit encore laisser à leur profit ce qu'elles parviendroient à épargner sur les frais de recouvrement; & en leur confiant la surveillance sur l'administration & la vente des bois, on pourroit les mettre de part dans les augmentations de produit; & tous ces articles réunis à ceux que j'ai déjà indiqués, savoir, l'assujettissement à l'Impôt de toutes les personnes & de toutes les terres privilégiées, ainsi que la cessation des abonnemens, balanceroient à coup sûr les quinze millions qui seroient procurés à l'Etat, soit en accroissement de revenu, soit en diminution de dépense.

La juste répartition de l'Imposition des Vingtièmes eût produit bien au-delà d'une telle somme; mais cette ressource seroit éteinte par la conversion générale de cet Impôt & de celui de la Taille, dans une seule contribution territoriale dont la somme seroit fixe.

RÉCAPITULATION.

Les dix articles bien ſimples que je viens d'indiquer, ſe monteroient à une ſomme à peu-près égale au déficit de ſoixante-un millions.

Il ſuffiroit donc, Meſſieurs, que ces dix articles préliminaires fuſſent conſtatés, de concert entre le Roi & vous, Meſſieurs, pour aſſurer la confiance.

Je vais maintenant vous donner l'indice de quelques autres bonifications, dont l'examen & la fixation exigeroient plus de temps, mais qui pourroient être appliquées par vous, Meſſieurs, à tel uſage qui vous paroîtroit le plus convenable.

1°. Je mettrai en première ligne la part que vous jugeriez à propos d'aſſigner à l'Etat, ſur le produit des dîmes ou de l'Impôt qui ſeroit deſtiné à les remplacer. La réponſe du Roi, ſur vos Arrêtés du 4 Août, contient toutes les obſervations dont ce ſujet eſt ſuſceptible.

2°. Une réduction ſur le traitement des Miniſtres & ſur les appointemens des perſonnes attachées d'une manière quelconque à l'adminiſtration.

3°. J'avois eſtimé, dans mon Diſcours à l'ouverture de votre Aſſemblée, que par la diminution des traitemens attribués aux divers Fermiers, Adminiſtrateurs & Régiſſeurs des droits ſur les conſommations, par l'accroiſſement des produits, depuis l'é-

poque des derniers baux ou traités passés avec eux, & par l'augmentation probable de ces droits dans l'espace d'un ou deux ans, on pourroit raisonnablement compter sur une amélioration de revenu d'environ vingt-quatre millions. Il est survenu de grands changemens depuis l'époque de votre Assemblée. Le recouvrement de tous les droits sur le Sel, le Tabac, & d'autres objets de consommation, ainsi que le recouvrement des droits perçus aux entrées de Paris & aux frontières du Royaume, sont soumis en ce moment à des contrariétés & des diminutions qui ne permettroient pas de former raisonnablement aucune spéculation sur le produit de ces revenus; mais les économies projetées sur les frais de perception, pourront subsister, & l'on doit compter pareillement, lors du retour de la tranquillité publique, sur le progrès successif des droits sur les consommations dont vous desirerez la continuation.

4°. La rentrée dans les Domaines engagés, ou la redevance annuelle à laquelle on pourroit les assujettir, présente encore une ressource digne d'attention.

Je supprime l'énumération de plusieurs articles d'économie, indiqués déjà dans mon Discours à l'ouverture de votre Assemblée. Une recherche scrupuleuse en feroit peut-être découvrir encore quelques autres, mais un calcul précis n'est pas nécessaire en ce moment, puisque les nouveaux objets que j'ai désignés, je ne les offre qu'en perspective. J'écarte ici tout ce qui

ſeroit ſuſceptible de diſcuſſion, parce que rien d'incertain ne peut fonder le crédit à une époque où l'on ne ne veut plus attendre pour ſavoir à quoi s'en tenir ſur la fortune publique ; mais ce ſont autant de moyens qui ſerviroient ou à remplacer la diminution actuelle du produit de la Gabelle, ou à faciliter les divers projets d'amortiſſement ou d'ordre public que vous aurez en vue. Je ne compte point, par ce motif, au nombre des reſſources applicables au déficit, aucun droit ſur le luxe ou ſur le timbre ; vous aurez beſoin de ces moyens nouveaux pour remplacer les droits dont vous aurez définitivement arrêté la ſuppreſſion.

Ajoutez, Meſſieurs, à l'expoſition que je viens de vous faire, une conſidération très-importante : c'eſt qu'il y a dans les charges annuelles de l'Etat, cent cinq millions de rentes viagères, dont l'extinction ſucceſſive offre une reſſource graduelle de la plus grande conſéquence.

Qui ne reprendroit l'eſpérance, en voyant tous les moyens dont je viens de préſenter le fidèle tableau ! A coup sûr il dépend de vous, Meſſieurs, de prendre, en peu de temps, des délibérations propres à raſſurer parfaitement ſur l'ordre permanent des Finances, & véritablement vous ne pouvez plus différer.

Je ne vous propoſe, Meſſieurs, pour remettre de l'ordre dans les Finances, aucune grande ſubverſion, aucune idée ſyſtématique, aucune de ces imaginations

tions auxquelles on donne le nom de génie : tout doit être ſimple en ce genre, tout doit être au moins ſucceſſif, ſur-tout dans un moment où la confiance, ce lien ſi néceſſaire entre le préſent & l'avenir, nous refuſe ſon aſſiſtance.

SECONDE PARTIE.

Beſoins extraordinaires.

La confiance une fois aſſurée par les premières baſes que je viens d'indiquer, il faut en même-temps trouver des reſſources ſuffiſantes pour ſe libérer de l'embarras préſent, & pour ſatisfaire aux beſoins extraordinaires de cette année & de l'année prochaine.

Il faut environ quatre-vingt millions pour cette année, ſans augmenter les fonds déſtinés aux rentes de l'Hôtel-de-Ville, & il ſeroit de la plus grande & de la plus parfaite juſtice, qu'au 31 Décembre le payement des ſix derniers mois 1788, celuiqui s'exécute actuellement fût entièrement achevé. C'eſt aſſez, comme j'ai déjà eu occaſion de le faire obſerver dans mon Diſcours à l'ouverture de votre Aſſemblée, c'eſt aſſez d'avoir impoſé ſur les rentiers le retard d'un ſemeſtre.

Ainſi, pour ne pas aller plus loin, & pour liquider dans l'année prochaine quelques dettes exigibles, enfin pour ſuppléer à de nouveaux beſoins de bleds & pour d'autres objets néceſſaires, il faudroit, indé-

pendamment de la partie de l'Emprunt qui n'eſt pas encore remplie, indépendamment encore du renouvellement des anticipations entièrement arrêté dans ce moment; il faudroit, dis-je, très-probablement un nouveau ſecours extraordinaire de quatre-vingt millions dans le cours de l'année prochaine, leſquels joints aux ſoixante-dix ou quatre-vingt néceſſaires pour cette année, éleveroient à environ cent ſoixante millions, la ſomme qu'exigeroit une liquidation complette. Il faut renoncer dans ce moment à toute eſpèce d'Emprunt; tout eſſai nouveau, même à un haut intérêt, ne réuſſiroit pas; ce ſeroit harceler inutilement & mal-adroitement la confiance, que de vouloir l'entreprendre. Il eſt donc néceſſaire de recourir à un autre moyen, & le vœu public vous l'indique : ce vœu, manifeſté de toutes manières, & auquel vous avez déjà donné un aſſentiment général, conſiſteroit dans une contribution forte, demandée pour une ſeule fois à tous les Habitans du Royaume. On s'y prêtera, je le crois, avec beaucoup de bonne volonté, ſi ce ſacrifice paroît le dernier terme des diſpoſitions que vous aurez adoptées pour aſſurer invariablement l'ordre & l'équilibre dans les Finances.

On a propoſé que cette contribution momentanée fût relative au capital de chaque citoyen. Je la croirois plus ſimple & plus convenable ſi elle étoit proportionnée au revenu. L'évaluation que chacun feroit de ſon propre capital, prêteroit trop à l'arbitraire, & l'on pourroit, ſans bleſſer ſa conſcience, l'évaluer avec ſoi-même fort au-deſſous

de ſa valeur ; car on peut eſtimer avec beaucoup de liberté une terre ſans acheteurs, des effets royaux en diſcrédit & pluſieurs autres ſortes de biens.

Il eſt de plus un grand nombre de citoyens qui, ſans capitaux ou avec un capital médiocre, ont un revenu conſidérable ; tels ſont ceux qui, adonnés au commerce, aux affaires de banque & de finance, aux arts, aux profeſſions utiles, aux places d'adminiſtration & à beaucoup d'autres occupations, doivent à leurs talens & à leur induſtrie un revenu annuel abſolument étranger à leur capital ; & tels ſont encore les fermiers de toute eſpèce ; enfin, les rentes viagères ne paieroient pas une juſte part au beſoin général, ſi leur capital ſervoit uniquement de meſure à leur contribution, & tous les bénéficiers, tous les uſufruitiers ſeroient encore embarraſſés dans leurs calculs.

Je penſerois donc qu'il ſeroit préférable de demander une contribution extraordinaire en raiſon du revenu annuel, & qu'elle pourroit être portée au quart de ce revenu libre de toute charge, de tout impôt & de toute rente.

Une telle contribution pour ceux qui ont leur argent placé à cinq pour cent dans les effets royaux ou dans les divers immeubles fictifs, reviendroit à un & un quart pour cent de leur capital ; elle ne reviendroit qu'à trois quarts pour cent pareillement du capital, pour les propriétaires des biens dont le revenu n'eſt que de trois pour cent.

Ainſi, en ſuppoſant une même règle pour tout le monde, le propriétaire de terres ſe trouveroit traité comme le rentier, ſi la contribution étoit proportionnée au capital, & il ſeroit au contraire favoriſé, ſi cette contribution étoit relative au revenu ; mais un tel égard vous paroîtra, je crois, raiſonnable.

Je n'entrerai pas en ce moment dans le détail des formes qu'il faudroit preſcrire pour la levée de cette taxe extraordinaire ; ce ſeroit trop m'écarter du ſujet principal.

Je ne vois qu'une difficulté importante.

Elle concerne le genre de déclaration qu'il faudroit exiger de toutes les perſonnes aſſujetties à une taxe qui ſeroit relative aux revenus particuliers de chaque contribuable. Le ſerment eſt ſans doute le lien le plus fort ; mais dans une tranſaction qui n'aura lieu qu'une ſeule fois, dans une tranſaction à laquelle la majeure partie des habitans du Royaume ſeront appelés à participer, eſt-il convenable de les mettre tous, & ſans exception, aux priſes avec leur conſcience ? Eſt-il convenable de les expoſer à manquer de reſpect envers l'Etre ſuprême, & de les dégager ainſi, peut-être pour toute leur vie, des liens qu'ils auront une fois rompus ? Le ſerment ne doit être employé que pour fortifier les obligations attachées à des fonctions néceſſaires : mais quand un ſerment doit être impoſé à tous les habitans d'un Royaume, quand leur fidélité eſt viſiblement en contraſte avec leur intérêt, enfin, quand ce ſerment n'a pour but qu'un diſpoſition

momentanée & purement pécuniaire, vous ne ſerez point ſurpris, Meſſieurs, de la répugnance du Roi pour une telle condition; & malgré les exemples qu'on met en avant, Sa Majeſté deſire que votre attention ſe fixe particulièrement ſur ces obſervations. La formule ſuivante: *Je déclare avec vérité que.....* ſeroit peut-être ſuffiſante; & c'eſt un bel hommage à rendre à une Nation, que de ne lui demander rien de plus.

Je ſuis perſuadé que beaucoup de citoyens donneront plus que la proportion indiquée dans ce Mémoire; car on a beau calomnier le cœur humain: il reſte encore, au milieu des erreurs qu'on nous reproche, un grand ſentiment de patriotiſme chez pluſieurs perſonnes; d'ailleurs, chacun tient de quelque manière au rétabliſſement de l'ordre, & ceux qui, par la nature de leur fortune, s'y croient étrangers, ne montrent que la limite de leurs vues.

Que penſeriez-vous encore, Meſſieurs, ſi au lieu de demander un ſacrifice purement gratuit du quart du revenu, ou de telle autre quotité, on enregiſtroit dans chaque paroiſſe, ſur un livre public, les ſommes données par chaque citoyen, & qu'on les conſtituât créanciers de l'Etat de ces mêmes ſommes, pour être rembourſées ſucceſſivement, à commencer de l'époque où l'intérêt de l'argent ſeroit baiſſé généralement à quatre pour cent? Chacun ſe trouveroit aſſocié de cette manière à ce retour complet de la proſpérité publique, après y avoir contribué, dès ce moment, par un premier ſacrifice qui auroit ſauvé l'Etat d'un grand danger.

Il faudra aussi déterminer quelle est la modicité de revenus qui doit exempter de contribuer à la taxe extraordinaire ; mais, dans une affaire patriotique, peut-être que par un sentiment d'égard pour tous les citoyens, il ne faudroit exclure personne de fournir un petit sacrifice ; mais on détermineroit seulement l'état ou la mesure de revenus qui rendroit cet acte absolument libre. En général, aucune rigueur ne devroit être employée envers personne ; l'aiguillon doit être le patriotisme, & le surveillant sa propre honnêteté.

La vaisselle, les bijoux d'or & d'argent & le numéraire sans action, le numéraire tésaurisé au grand préjudice de l'Etat, échappant à la taxe établie sur les revenus ; ne vous paroîtroit-il pas convenable, du moment qu'on se contente de la déclaration des propriétaires, & qu'on n'y joint aucune inquisition, ne vous paroîtroit-il pas convenable d'imposer ces sortes de richesses à un sacrifice unique & passager de deux ou trois pour cent du capital ?

Cette contribution auroit l'avantage particulier de concourir à ramener dans la circulation des richesses oisives.

Le payement de ces diverses taxes pourroit avoir lieu à différentes époques, dans l'espace de quinze, dix-huit mois ou davantage, en permettant à ceux qui le desireroient, d'acquitter le tout à la fois, ou d'en avancer les termes, moyennant la bonification qui leur seroit faite d'un escompte raisonnable.

Ce qui déplaît le plus dans un impôt proportionné à

ſa fortune, c'eſt une crainte de la faire connoître; mais comme chacun devroit être encouragé par votre Décret, à donner plus que cette proportion ſi ſa ſituation le lui permettoit, tous ceux dont le ſacrifice excéderoit, dans une meſure quelconque, la taxe déterminée, pourroient, en l'annonçant vaguement dans leur déclaration, voiler de cette manière le rapport de leur contribution avec leur revenu.

Je conſidérerois comme une facilité générale & néceſſaire, de permettre à tout le monde indiſtinctement, d'acquitter ſa taxe en vaiſſelle ou en bijoux d'or & d'argent, reçus à un prix favorable pour les contribuables. La femme d'un ſimple payſan donnera, s'il le faut, ſon anneau ou ſa croix d'or; elle n'en ſera pas moins heureuſe, & il lui ſera permis d'en être fière.

On demandera peut-être quel ſeroit le produit vraiſemblable des contributions dont on vient de vous entretenir. Il eſt impoſſible de s'en faire une juſte idée; mais je crois qu'on ſe livre à beaucoup d'exagération à cet égard. Elle ſeroit toutefois aſſez importante pour que vous duſſiez nommer des Commiſſaires qui, de concert avec le Miniſtre des Finances, veilleroient ſur la rentrée de ces contributions, & ſur l'emploi qui en ſeroit fait conformément à vos diſpoſitions.

Au reſte, quoique dans l'indication d'une taxe extraordinaire relative aux circonſtances préſentes, je donne ſimplement une forme aux propoſitions qui ont été ſignées de toutes parts dans la Capitale, il n'eſt pas moins douloureux pour moi d'avoir à mettre en avant une idée

momentanément à charge à la Nation : toute mon administration passée prouve assez ce qu'il m'en coûte, & je range l'obligation où je me trouve en cet instant, au nombre des grands sacrifices auxquels je me suis exposé en revenant prendre le timon des affaires de finance ; & cependant je ne puis pas dire que pour mon bonheur j'eusse fait mieux en passant le reste de mes jours dans l'éloignement & dans la retraite, puisqu'un seul des maux de la France que j'eusse présumé, que j'eusse imaginé d'avoir eu le pouvoir ou l'occasion d'adoucir, auroit troublé le repos de ma vie : il faut donc se soumettre avec résignation à sa destinée.

TROISIÈME PARTIE.

Le moment présent.

Si vous ne perdez pas un instant, Messieurs, pour décréter la contribution extraordinaire qu'on vient d'indiquer, & si ce décret est accompagné d'une délibération propre à inspirer une pleine confiance dans le rétablissement général de l'ordre, on pourra considérer la taxe extraordinaire comme le dernier sacrifice, comme le complément de tout ; & il y aura, je crois, de l'empressement à la payer ; cet empressement donnera des secours prochains, & sur-tout il influera d'une manière universelle sur la circulation. Il faut cependant quelque chose de plus, pour le moment, afin de réunir toutes ses

reſſources contre un mal imminent, & qui nous ſerre de ſi près.

C'eſt dans une pareille vue que le Roi a autoriſé les Directeurs des Monnoies à recevoir, de la part de ceux qui voudront ſuivre l'exemple de Sa Majeſté, la vaiſſelle & les bijoux d'or & d'argent, en échange deſquels il leur ſera délivré des récépiſſés; & l'époque du rembourſement de ces récépiſſés, l'intérêt à payer en attendant, ainſi que la fixation du prix de la vaiſſelle, ſont des diſpoſitions réſervées par le Roi à votre délibération; & je vous propoſerois que l'on pût donner cinquante-cinq francs de la vaiſſelle contre des récépiſſés rembourſables à ſix mois de date, ſans intérêt, ou cinquante-huit francs, ſi l'on remettoit ces récépiſſés dans l'emprunt national de quatre-vingt millions, à condition néanmoins qu'en payant la miſe de cette manière, on ne jouiroit pas de la faculté d'en fournir la moitié en effets royaux.

Il n'eſt pas douteux qu'en portant aujourd'hui ſa vaiſſelle à la Monnoie, on rendra un grand & véritable ſervice à la choſe publique, puiſque la rareté extrême & ſans égale du numéraire effectif, nous met dans le plus pénible embarras. Nous avons, par cette raiſon, un grand intérêt à ménager la Caiſſe d'Eſcompte, qui, au milieu des difficultés générales, fait pour nous tout ce qu'elle peut raiſonnablement; & ſes ſervices dont nous ne pouvons pas nous paſſer en ce moment, ſeront plus déciſifs ſi vous approuvez, ſi vous encouragez ſon zèle. Il faut ſur-tout, Meſſieurs, vous garder de mal juger

de ſes Adminiſtrateurs ſans les entendre; ils ne demandent pas mieux que de mettre leur conduite au grand jour. Vous verrez qu'en cédant quelquefois aux circonſtances, pour donner à la finance des ſecours indiſpenſables, ils n'ont jamais perdu de vue leurs devoirs particuliers d'Adminiſtrateurs; mais, dans les grandes révolutions amenées par le trouble & le diſcrédit, toutes les Caiſſes publiques ont un intérêt qui les unit enſemble, & elles ſe reſſentent en même-temps de l'empire des circonſtances.

La Caiſſe d'Eſcompte cependant, ayant reçu à des époques différentes un échec dans l'opinion par le contre-coup du diſcrédit général, il y auroit peut-être de la convenance à lui propoſer de ſe fondre & ſe transformer par quelque coalition dans un établiſſement nouveau, ſous le titre de *Banque Nationale*, & de former ainſi l'une des portions intégrantes d'un grand établiſſement, auquel vous donneriez, Meſſieurs, une approbation immédiate & déciſive; mais une condition indiſpenſable de tout établiſſement de ce genre, c'eſt de réunir une ſomme de numéraire effectif, ſuffiſante pour aſſurer à tout moment l'échange des billets circulans contre de l'argent comptant. Ce qui ſe paſſe aujourd'hui à l'égard des billets de la Caiſſe d'Eſcompte, eſt une ſuite de la criſe actuelle & des temps précédens; & il ſeroit impolitique & déraiſonnable de vouloir, dans ce moment, la ramener par force à une marche différente.

Enfin, Meſſieurs, & pour l'inſtant préſent, & pour toute l'année, & pour tous les temps, ce qui devient

chaque jour, chaque moment plus indispensable, c'est que vous rendiez les deux décrets que je sollicite de vous avec tant d'instances : l'un pour prêter de la force au recouvrement des droits sur les consommations, & l'on m'a dit que vous veniez de le déterminer ; l'autre, plus pressant encore, pour soutenir de même le recouvrement des impositions foncières, en expliquant ceux de vos Décrets qui sont mal interprétés par les contribuables, & qui les engagent en plusieurs lieux à refuser le payement de la taille, des vingtièmes & de la capitation. Je me réfère à tout ce qui vous a été représenté à cet égard par les douze Membres du Comité que vous avez nommés pour conférer avec moi, & qui sont informés dans les détails de la nécessité absolue de ces deux Décrets. Rien n'ira, Messieurs, rien ne pourra s'améliorer, si le paiement des impositions est interrompu, si les recouvremens ne sont pas protégés par la publicité de vos intentions & par l'expression forte de de votre volonté, si les recouvremens n'ont pas l'appui des loix, si les loix ne sont pas soutenues par le pouvoir exécutif, & si ce pouvoir éprouve des résistances au dessus de ses forces. Il arriveroit alors que les subsides & les ressources extraordinaires ne serviroient qu'à remplir le vide occasionné par la diminution des recettes, au-lieu de contribuer efficacement au rétablissement de l'ordre. Mon courage, mes forces s'épuisent à représenter ces importantes vérités ; & je ne puis voir sans une mortelle peine que les meilleurs amis de la liberté publique compromettent le succès de la plus noble entreprise, en ne

s'occupant pas assez de la gravité des circonstances actuelles ; comme s'ils pouvoient détacher l'avenir du présent, comme s'il suffisoit d'appliquer toute la puissance de leur esprit à former un édifice nouveau, & qu'il ne fallût pas en même temps examiner si la maison qu'on habite encore, n'est pas prête à tomber en ruines & à nous ensevelir sous ses débris! Pardonnez, Messieurs, si je vous parle ainsi : il n'est rien sans doute de si imposant que le respect dû à une Assemblée telle que la vôtre ; mais il y a peut-être quelque chose de plus grand encore : c'est l'indépendance & la dignité d'un sel homme, animé par la seule idée de ses devoirs, & fièrement soutenu par la pureté de ses intentions & l'approbation de sa conscience : vous ne vous blesserez point d'un pareil sentiment, puisque chacun de vous, Messieurs, peut également y prétendre.

Je vous demande, Messieurs, au nom du Roi, je vous sollicite au nom du vœu général de la Nation, je vous conjure au nom de la tranquillité publique, au nom du salut de cet Empire, de suspendre toute espèce de discussion, pour vous livrer sans interruption aux délibérations nécessaires, instantes, indispensables qu'exige la circonstance présente.

Il n'y a pas un moment à perdre pour calmer les esprits sur la situation des affaires, & je récapitulerai ici que pour y parvenir, pour sauver le vaisseau du naufrage, il est à desirer :

1°. Que vous délibériez sur le vœu presque général

d'une contribution paſſagère, capable, par ſon importance, de ſubvenir à l'étendue des beſoins extraordinaires de l'Etat.

2°. Que pour favoriſer le ſuccès de cette diſpoſition, vous adoptiez quelques vues principales, propres à convaincre que l'équilibre entre les revenus & les dépenſes fixes ſera sûrement établi, & qu'on ne doit conſerver aucun doute ſur l'exiſtence prochaine d'un ordre à jamais durable.

3°. Que vous approuviez, & l'échange contre des récépiſſés à terme, & l'admiſſion dans l'Emprunt, de la vaiſſelle d'argent à un prix déterminé, ou que vous laiſſiez à l'Adminiſtration des finances toute liberté à cet égard.

4°. Que vous autoriſiez la Caiſſe d'eſcompte à nous aider de tout ſon pouvoir, ſauf à diſcuter les idées propres à convertir, avec la convenance & le gré des intéreſſés, cet utile établiſſement dans un plus utile encore, ſous le nom de *Banque Nationale.*

5°. Que vous rendiez ſans délai les Décrets néceſſaires pour arrêter, par tous les moyens en votre pouvoir, le dépériſſement des revenus, & que vous examiniez avec ſoin les circonſtances qui s'oppoſent à l'action des loix & à l'exercice du pouvoir exécutif, afin d'y porter de toutes vos forces le remède le plus immédiat.

Voilà, Meſſieurs, entre beaucoup de diſpoſitions intéreſſantes pour les finances, celles qui ſont les plus inſtantes; & il me ſemble qu'après vous en être occupés

efficacement ; vous pourriez revenir à vos autres discussions importantes avec plus de repos & de sécurité. Vos travaux sur la Constitution sont avancés, & tout semble déjà préparé pour assurer à la Nation les dispositions qui forment l'objet de ses vœux ; vous ne pouvez plus craindre de vous écarter de l'esprit de vos instructions, en vous occupant efficacement des moyens propres à fonder la confiance sur des bases durables, & en déterminant la mesure & le genre des secours qui seront nécessaires au rétablissement de l'ordre. D'ailleurs, est-il besoin de le dire ? sont-ce des considérations personnelles ou particulières qui engagent le Roi à vous solliciter d'adopter sans retard les dispositions auxquelles il vous invite ; & la Nation qui vous a choisis pour Représentans, n'a-t-elle pas l'intérêt le plus éminent à prévenir le désordre & la subversion des fortunes ? Qui peut en prévoir les effets, qui peut en calculer les suites ? Examinez-les au-dedans du Royaume, considérez les au-dehors ; voyez leurs rapports immenses avec tout, avec la tranquillité publique, avec les subsistances, avec le bonheur, avec la force, avec les diverses circonstances générales & particulières auxquelles l'argent aboutit, & vous me dispenserez, sans doute, de vous faire le triste & déplorable tableau des malheurs qui seroient inévitables, si par des mesures grandes & vigoureuses vous ne venez pas nous prêter secours, si vous ne venez pas soutenir ce rocher chancelant, dont le Roi seul, depuis si long-temps, retient & suspend la chûte, mais dont l'inclinaison journalière touche à son dernier terme

& nous menace tous. Certes, Meſſieurs, c'eſt enfin votre affaire & votre grande affaire ; ce n'eſt pas, je ne puis trop le dire, ce n'eſt pas ſur des décombres & au milieu des clameurs de tous les Citoyens, que vous éleverez ſolidement l'édifice de notre bonheur : la vie eſt trop courte, les penſées des hommes ſont trop circonſcrites pour qu'on puiſſe leur offrir, en dédommagement de leurs maux, la ſatisfaction incertaine des générations ſuivantes. Il faut donc unir tout enſemble, l'avenir & le préſent, les ſpéculations & les réalités, la libéralité des principes & la juſtice pratique & poſitive, le ménagement des eſpérances & la garantie de ce qu'on poſsède, enfin l'eſtime de la liberté, & le ſoin continuel de l'ordre public.

Je dois mettre au rang des diſpoſitions importantes pour le crédit, la recherche inſtante & la détermination des moyens propres à mettre une fin à toutes ces terreurs, qui chaque jour éloignent de la France un nombre étonnant de citoyens ; émigration qui diminue notre numéraire, & qui fera bientôt de la capitale du Royaume un lieu de réunion d'ouvriers ſans ſalaires, & d'hommes induſtrieux ſans occupation.

Je me ſuis réſervé de finir par une obſervation importante : il me ſemble que vous devez être offenſés pou l'honneur de la France, qu'après avoir fait, il y a ſi peu de temps, une déclaration authentique de la protection que vous accordiez aux créanciers de l'Etat, & de la réſolution où vous étiez de ne ſoumettre jamais à aucune retenue le payement des intérêts, le crédit n'ait pris aucun accroiſſement, & ſe ſoit même affoibli davantage.

Vous ne devez pas supporter plus long-temps que de si justes & de si généreuses intentions n'ayent pas l'ascendant qu'elles méritent. C'est vous, Messieurs, c'est vous les Représentans de la plus grande Nation, qui vous êtes expliqués; il faut enfin qu'on vous croye : mais pour procurer à vos paroles le respect qui leur appartient, il faut, comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le représenter avec force, il faut que ces promesses soient accompagnées de délibérations & de dispositions propres à démontrer réellement & positivement, que par vos soins l'équilibre entre les revenus & les dépenses sera rétabli; il ne faut pas qu'on entende parler sans cesse d'abolitions ou de diminutions de droits, d'accroissemens, de remboursemens, de dédommagemens nécessaires, & que l'indemnité de ces sacrifices, la balance de ces pertes soient assignées sur des idées générales, sur des ressources vagues, sur le produit confus d'impositions ou d'améliorations dont la mesure & la possibilité restent inconnues. Vous n'empêcherez jamais que l'inquiétude de tous les citoyens sur leur argent, sur leurs revenus, sur leur fortune, n'environne vos travaux, & ne vous suive pas à pas. Répandez donc une tranquillité devenue si pressante & si nécessaire. Ah! qu'il vous sera beau de relever par un grand effort la confiance abattue, de garantir l'Etat d'un désordre qui paroît inévitable à tous les yeux, & de rendre à la France cette vigueur intérieure dont on commence à perdre l'espérance, & cette considération politique au dehors, seule capable de la préserver de dangers, qui, au milieu de

nos

nos fortes distractions, ne sont pas même comptés ; de dangers néanmoins qu'en tous les temps on doit placer au rang des événemens possibles, & dans le nombre des motifs qui doivent obliger à s'occuper sérieusement du rétablissement du crédit & de la restauration de l'ordre dans les finances.

Vous réunissez, Messieurs, les moyens nécessaires pour remplir ces différens buts, & pour répondre aux besoins de l'Etat : les craintes, les espérances se dirigent vers vous, elles semblent vous environner & comme vous presser de toutes parts ; & je n'en doute point, prenant en main les intérêts éminens qui sont en péril, étendant votre sauve-garde sur les fortunes & sur l'honneur national, vous ajouterez cette gloire à celle que vous promettent vos utiles travaux, à celle dont peuvent se flatter, à si juste titre, les généreux Citoyens qui, secondant les vues du meilleur des Rois, assureront sur la même base le bonheur des Peuples & la liberté publique.

A Paris, chez Baudouin, Imprimeur de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, rue du Foin-St.-Jacques, N°. 31.